

Règlement concours Junior Syndicats des Franches-Montagnes

La catégorie juniore est faite pour les jeunes de moins de 21 ans.

Les jeunes doivent être maître de leurs chevaux et ne doivent pas être aidé par une personne plus âgée que 21 ans.

La jument suitée doit faire partie du syndicat chevalin des Franches-Montagnes et être présentée sur l'une des trois places de concours (St-Brais, Montfaucon, Saignelégier)

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de candidats au championnat selon les inscriptions, mais tous les participants sont conviés à la remise des prix le mardi après-midi.

Les conditions de concours sont les mêmes que pour tous les éleveurs.

Inscriptions pour le concours des juniors du syndicat chevalin des Franches-Montagnes

Nom du participant : _____

Prénom du participant : _____

Nom de la Jument : _____

Nom du poulain : _____

Nom du propriétaire : _____

Prénom du propriétaire : _____

Place de concours ou la jument est présentée : _____

Merci de renvoyer l'inscription par mail à l'adresse suivante avant le 29.07.2023 :

juniordusyndicatfm@gmail.com

Pour plus de renseignements, merci de téléphoner au président Claude Boillat : 078/662.93.24